



SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL CERTIFICATION NF HABITAT – NF HABITAT HQE

RÉNOVATION

Collectif, Maison individuelle et Résidence services

Applicatif Rénovation Pleine propriété - NF 500-13
Synthèse janvier 2025

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION

INTRODUCTION

Aux côtés des professionnels et des pouvoirs publics, l'Association QUALITEL agit en faveur de logements plus sûrs et plus performants mais également plus durables et responsables. QUALITEL accompagne les évolutions du secteur de l'habitat en menant des actions concrètes, à travers :

- › **la certification des logements en construction et rénovation (collectifs et individuels) et en exploitation (collectifs),**
- › **la sensibilisation et l'information des particuliers sur les enjeux et critères essentiels de la qualité des logements.**

Sa filiale CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial et indépendant, est mandatée par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF Habitat pour le logement collectif et individuel. La certification NF Habitat peut être associée à la marque HQE, qui caractérise un niveau de performance supérieur. Cette certification a vocation à proposer aux professionnels et aux particuliers un signe de qualité reconnu, sur lequel les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour accompagner les politiques du logement et ainsi répondre aux enjeux du secteur.

La certification NF Habitat HQE répond en outre aux indicateurs Environnementaux et à certains indicateurs Sociaux et de Gouvernance attendus dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Plus largement, la certification NF Habitat – NF Habitat HQE contribue à l'atteinte de 10 des 17 objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE est fondé sur les travaux de l'Association QUALITEL et de CERQUAL Qualitel Certification ainsi que sur les principes et valeurs

de la marque NF. Il s'appuie sur le cadre de référence du bâtiment durable, élaboré par l'Alliance HQE-GBC et ses partenaires, structuré autour de quatre engagements : qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable.

Le référentiel NF Habitat – NF Habitat HQE s'adapte en permanence aux évolutions du secteur et de notre société. Il permet par exemple de répondre aux nouvelles aspirations des Français pour leur logement ainsi qu'aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'offre de certification NF Habitat s'est enrichie de nouveaux profils pour accompagner les professionnels dans leurs démarches en faveur de l'environnement, du confort et de la santé des habitants. Les professionnels peuvent ajouter à la certification NF Habitat – NF Habitat HQE certaines exigences pour leur permettre d'atteindre des performances supérieures sur des thèmes spécifiques et valoriser leur réponse aux enjeux de notre société.

Le présent document est une synthèse du référentiel de certification (Règles de certification - Référentiels applicatifs) auquel il y a lieu de se reporter pour connaître le détail des exigences.

À propos du Groupe QUALITEL :

Depuis 1974, QUALITEL fait progresser la qualité de l'habitat neuf et existant au travers de 5 missions : l'information du grand public, la certification de la qualité et des performances du logement, la recherche et le développement, la formation, l'évaluation et l'expertise. Son organisme certificateur CERQUAL Qualitel Certification, accompagne les promoteurs, constructeurs, bailleurs, professionnels de la rénovation, syndicats de copropriété, collectivités territoriales et aménageurs pour construire, rénover ou exploiter des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. Ce sont près de 3,5 millions de logements qui ont été certifiés depuis 50 ans.

REPÉRAGE

CHAMPS COUVERTS PAR LES APPLICATIFS NF HABITAT - NF HABITAT HQE

	Maison individuelle de particulier	Logement (Collectif, maison individuelle)	Résidence Services (Étudiants, Travailleurs, Séniors, etc.)	Établissement médico-social
Construction métropole	Construction Maison + Logement NF 500-10		Construction RS NF 500-11	Construction EMS NF 500-12
Construction Guadeloupe		Construction Logement NF 500-22		
Construction Guyane		Construction Logement NF 500-20		
Construction Île de la Réunion		Construction Logement + RS NF 500-18		
Construction Martinique	Construction Maison + Logement NF 500-23			
Construction Principauté de Monaco		Construction Logement NF 500-21		
Rénovation métropole	Rénovation Maison NF 500-02	Rénovation Logement + RS NF 500-13 (pleine propriété)	Rénovation EMS NF 500-14	
		Rénovation Copropriété NF 500-15		
Rénovation Guadeloupe		Rénovation Logement + RS NF 500-24 (pleine propriété)		
Rénovation Île de la Réunion		Rénovation Logement + RS NF 500-19 (pleine propriété)		
Exploitation		NF 500-16 (pleine propriété)		
		NF 500-17 (copropriété)		

L'applicatif **Rénovation Logement et Résidence services*** sont composés chacun de trois parties :

ORGANISATION DU PROFESSIONNEL **EXIGENCES TECHNIQUES** **SERVICES CLIENT**

Chacune de ces 3 parties est organisée en rubriques comprenant des exigences.

*Les résidences services regroupent les hébergements spécifiques tels que les EHPA, résidences pour séniors (hors EHPAD qui sont classés ERP), les résidences étudiants et les Foyers Jeunes Travailleurs (FJT).

SOMMAIRE

Cadre et processus	04-07
Bilan Patrimoine Habitat	08
Le cas des extensions-surélévations	09
Les profils NF Habitat - NF Habitat HQE	10
PARTIE ORGANISATION DU PROFESSIONNEL	11-13
Organisation, pilotage et évaluation	11-13
SMR - Système de Management Responsable	11
PERF - Plan qualité réalisation performance	12
CHE - Chantier à faibles nuisances	13
PARTIE EXIGENCES TECHNIQUES	14-37
Cadre de référence du bâtiment durable	14
Niveau de performance NF Habitat HQE	15
Liste des minima techniques NF Habitat	16
Généralités techniques	17
Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	18-21
SE - Sécurité et sûreté	18
QAI - Qualité de l'Air Intérieur	19
QE - Qualité de l'Eau	20
RES - Résilience vis-à-vis des risques	21
Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	22-25
FL - Fonctionnalités des Lieux	22
CH - Confort Hygrothermique	23
QA - Qualité Acoustique	24
CV - Confort Visuel	25
Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble	26
ST - Services et Transports	26
Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	27-30
PE - Performance Énergétique	27
RCE - Réduction des Consommations d'Eau	28
SOL - Utilisation des sols	29
REM - Ressources matières	30
Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	31
DEC - Déchets	31
CC - Changement Climatique	32
Une prise en compte de la nature et de la biodiversité	33
BDV - Biodiversité	33
Une optimisation des charges et des coûts	34-36
CDE - Coût d'entretien et Durabilité de l'Enveloppe	34
MCC - Maîtrise des Consommations et des Charges	35
CG - Coût Global	36
Une contribution au dynamisme et au développement des territoires	37
VRL - Valorisation des ressources locales	37
Indicateurs	38
PARTIE SERVICES CLIENT	39
QSI - Qualité de Services et d'Information	39

CADRE DE RÉFÉRENCE

LA MARQUE NF

La certification NF suppose comme pré-requis le respect de la réglementation en vigueur.

Elle s'appuie sur cinq piliers essentiels :

- › le **respect des normes en vigueur** de conception, de dimensionnement des équipements et de mise en œuvre, reflet de l'état de l'art
- › **l'utilisation de produits certifiés ou sous avis technique**
- › le respect de **caractéristiques techniques de l'ouvrage** fondées sur la qualité et la sécurité du bâti, la durabilité et la fonctionnalité de l'ouvrage
- › le respect de **caractéristiques en termes de qualité des services** fournis par le professionnel
- › la mise en œuvre, le cas échéant, **d'un système de management de la qualité** par le professionnel, afin d'assurer la constance de sa production

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE

DE L'ALLIANCE HQE-GBC

La marque HQE porte sur une évaluation des ouvrages conformément à des critères définis à partir du cadre de référence bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC. Il doit permettre d'accompagner les acteurs et leur faciliter, par ces repères communs, une mise en œuvre opérationnelle de **bâtiments durables**.

4 ENGAGEMENTS DÉCLINÉS EN 12 OBJECTIFS

Management responsable

- › Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue
- › Un pilotage pour un projet maîtrisé
- › Une évaluation garante de l'amélioration continue

Qualité de vie

- › Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé
- › Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables
- › Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

Respect de l'environnement

- › Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles
- › Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique
- › Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

Performance économique

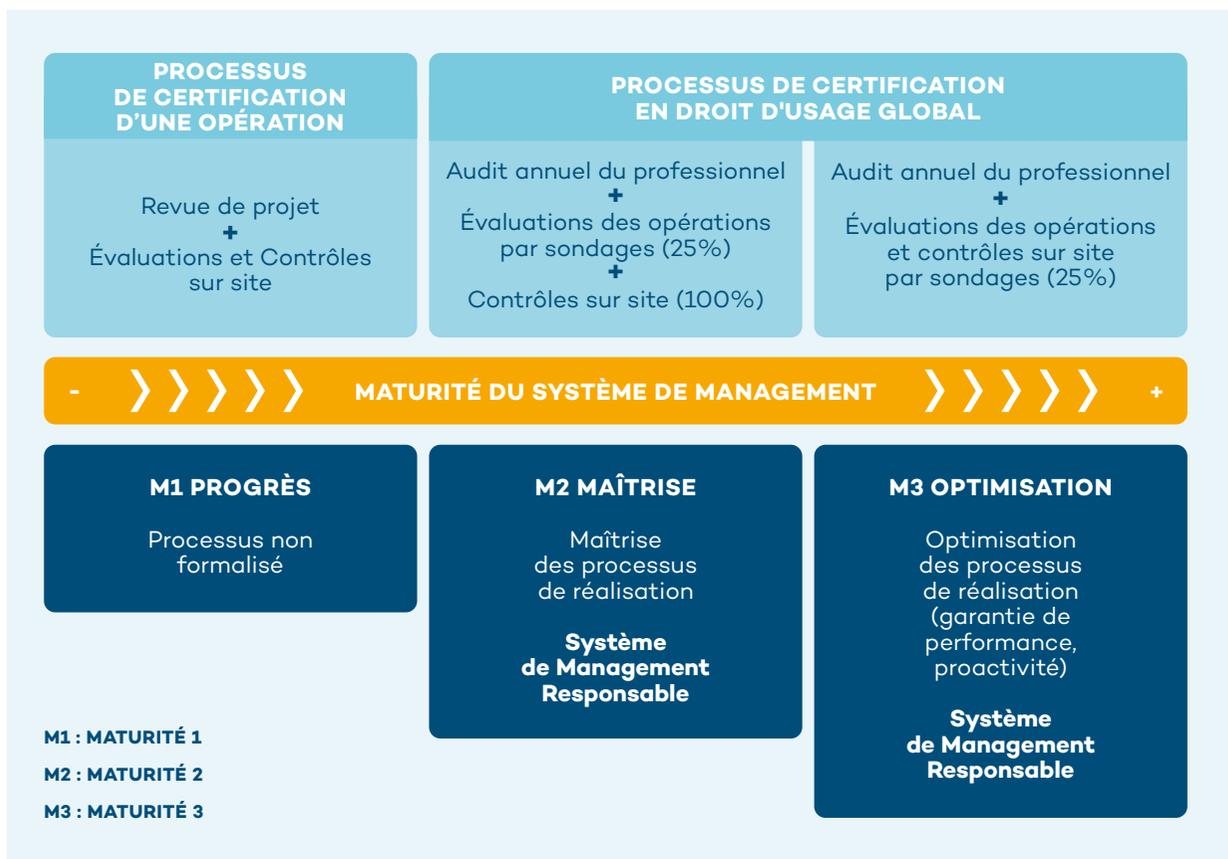
- › Une optimisation des charges et des coûts
- › Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage
- › Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

Le référentiel NF Habitat - NF Habitat HQE est basé sur les travaux de l'Association QUALITEL depuis 50 ans, les principes de la marque NF et le cadre de référence du bâtiment durable de l'Alliance HQE-GBC.

PROCESSUS GÉNÉRAL SUIVANT LE NIVEAU DE MATURITÉ DU SYSTÈME DE MANAGEMENT

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION

Il s'adapte en fonction de la maturité du système de management du maître d'ouvrage.



LE RÉFÉRENT TECHNIQUE

Si le maître d'ouvrage le souhaite, il peut faire appel à un référent technique. Celui-ci est une personne physique ayant des compétences reconnues (architecte, maître d'œuvre, ingénieur d'étude, AMO, économiste), une expérience avérée dans le domaine de la construction de bâtiments certifiés et ayant suivi une formation au référentiel de certification.

Son rôle :

- › Réalise une revue technique au stade PC déposé. Ce document examine les principales caractéristiques du projet par rapport au profil retenu et aux exigences du référentiel de certification.
- › Permet l'allègement du processus à l'opération par suppression de la revue de projet.
- › Assure la prise en compte des exigences techniques du référentiel de certification afin de préparer le DCE finalisé (Dossier de Consultation des Entreprises) pour l'évaluation par CERQUAL.

OBTENTION DU DROIT D'USAGE GLOBAL POUR LES MATURITÉS 2 ET 3

OBTENIR LE DROIT D'USAGE

DE LA MARQUE DE CERTIFICATION

ENGAGER TOUTE SON ACTIVITÉ
DANS LA CERTIFICATION

DIAGNOSTIC DES OPÉRATIONS EN COURS

+

AUDIT DE MANAGEMENT
(1^{ER} AUDIT D'ADMISSION)

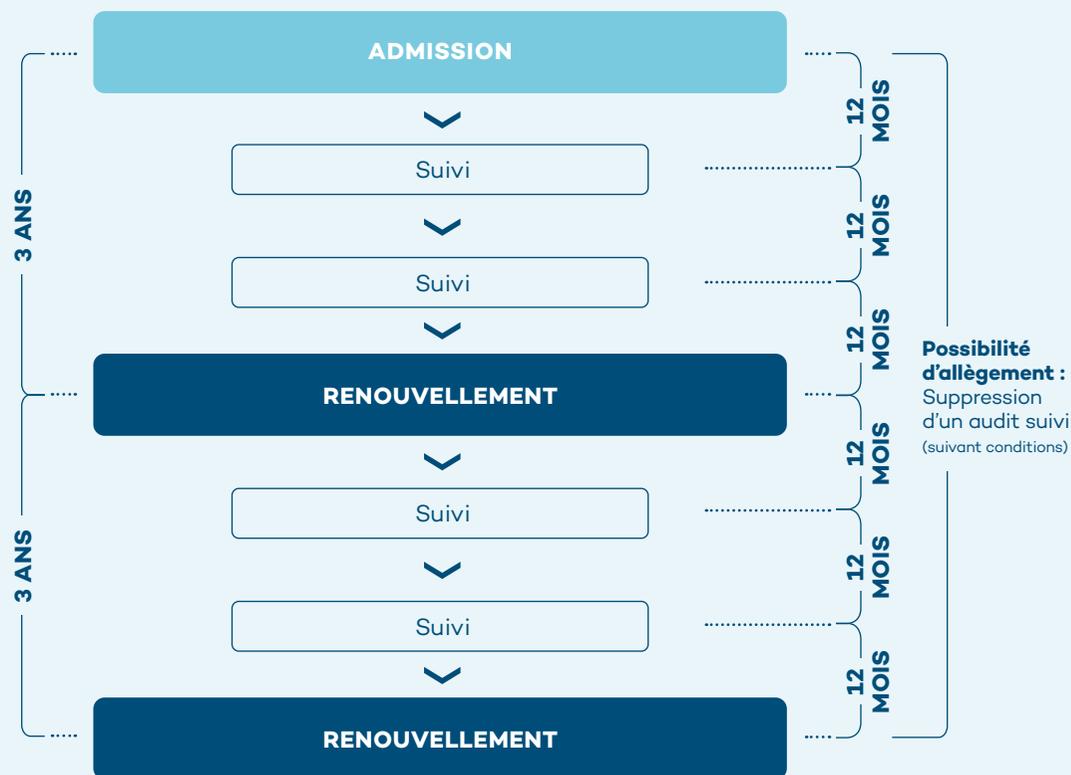
AVIS FAVORABLE

=

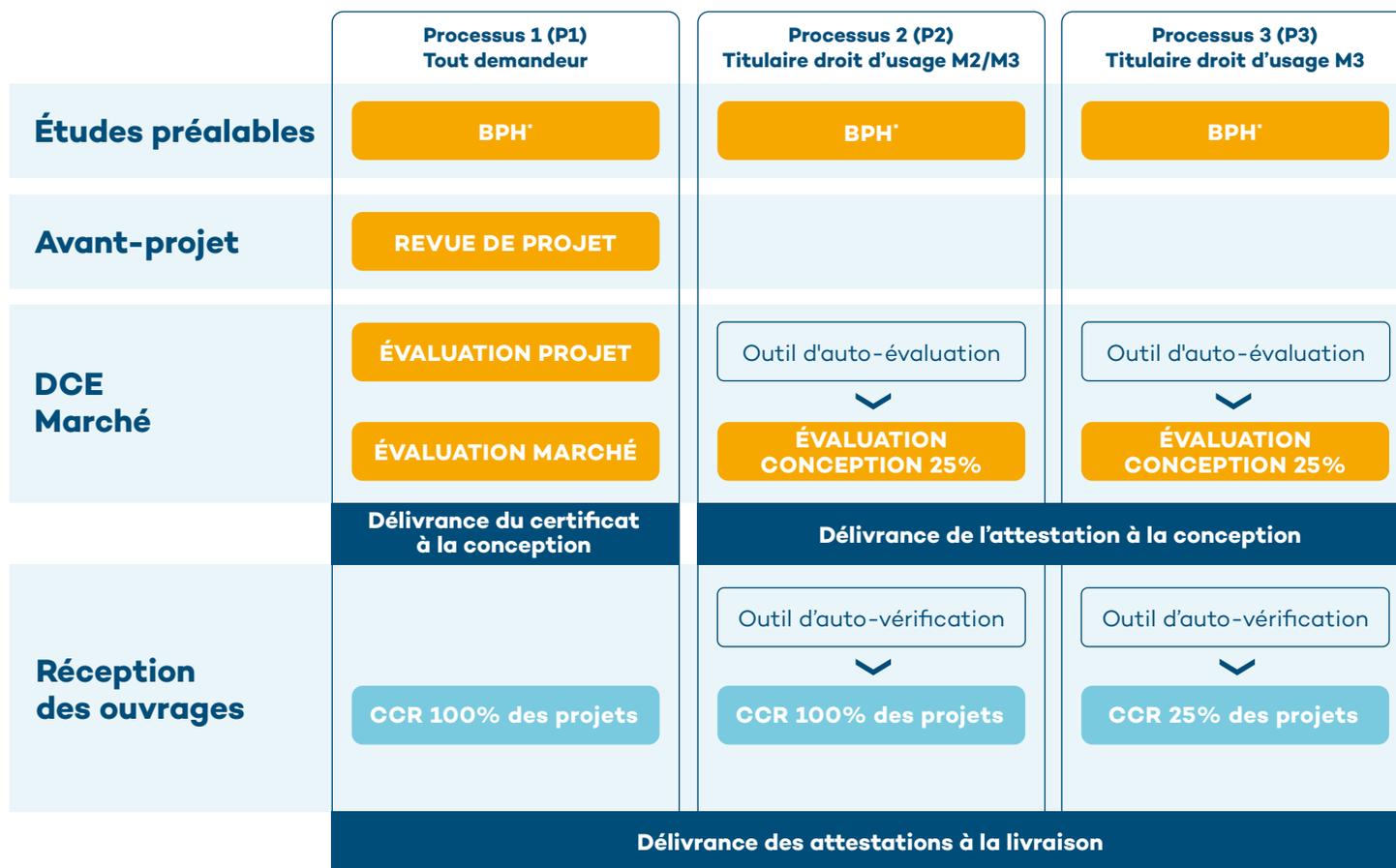
DÉLIVRANCE DU DROIT D'USAGE
DE LA MARQUE POUR UNE
DURÉE DE 3 ANS

PROCESSUS DE SUIVI

ET DE RENOUVELLEMENT (AUDIT)



PROCESSUS DE CERTIFICATION DÉTAILLÉ



Le **BPH*** est réalisé par le diagnostiqueur lors d'une visite sur site, avant travaux (cf. p.8).
Attestation Niveau de Base : document rempli et signé par le maître d'ouvrage qui atteste de l'atteinte du niveau minimum requis au niveau NF Habitat pour les éléments non concernés par les travaux.

La **revue de projet (P1)** s'effectue chez le demandeur.

Les **évaluations projet et marché (P1)** sont effectuées par des évaluateurs sur la base des dossiers DCE et dossiers marchés transmis.

L'**évaluation conception (P2 et P3)** s'effectue chez le titulaire sur la base du DCE finalisé.

Les **contrôles de conformité au référentiel in situ (CCR)** consistent en des vérifications sur site en phase de réception.

Le maître d'ouvrage vérifie son opération avec l'**outil d'auto-évaluation** en P1 NF Habitat HQE et en P2 et P3 en NF Habitat et NF Habitat HQE.

L'utilisation de l'**outil d'auto-vérification** est obligatoire en P3.

Le demandeur peut s'engager dans le **processus P1 Collaboratif**.

Ce processus permet la suppression des missions Revue de projet et Évaluation Projet, en contrepartie de désigner un référent collaboratif et de réaliser une auto-évaluation en utilisant les outils collaboratifs de l'application NF Habitat.

*Pour les opérations en processus 1 et de niveau NF Habitat, le maître d'ouvrage peut, sous sa pleine et entière responsabilité, remplacer la réalisation du BPH par la fourniture de l'Attestation Niveau de Base accompagnée d'un diagnostic de maîtrise d'œuvre.

PRINCIPE DE COTATION DES EXIGENCES TECHNIQUES

- › **Une marque est associée à chaque exigence** : NF Habitat ou NF Habitat HQE. Un nombre de points, de 1 à 3, est attribué à chaque exigence NF Habitat HQE
- › **Pour une opération NF Habitat**, toutes les exigences NF Habitat sont respectées
- › **Pour une opération NF Habitat HQE**, en plus du respect des exigences NF Habitat, toutes les exigences à 1 point sont respectées. Les exigences à 2 ou 3 points permettent d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre du niveau de performance HQE (cf. p.15).

BILAN PATRIMOINE HABITAT

Le Bilan Patrimoine Habitat est un outil d'évaluation technique de la qualité de l'habitat. Il est le préalable à la démarche de certification et permet de caractériser les points forts et les points faibles de l'opération. Il est réalisé par un diagnostiqueur lors d'une visite sur site avant travaux.

MISSIONS DU DIAGNOSTIQUEUR BPH

Un réseau de diagnostiqueurs BPH indépendants est agréé à réaliser le Bilan Patrimoine Habitat®.

Les diagnostiqueurs inscrits sur le tableau d'agrément (consultable sur www.qualitel.org) sont missionnés directement par le propriétaire dans le cadre d'un contrat.

Le diagnostiqueur organise sa prestation en concertation avec le propriétaire et réalise son Bilan Patrimoine Habitat® dans le respect du référentiel.

RAPPORT BPH

Le rapport passe en revue les principaux constituants et fonctions du bâtiment.

Les points faibles, notés C ou D, sont indiqués et les points forts sont identifiés.

La synthèse du rapport donne une vision globale du niveau du bâtiment concernant, d'une part, l'état des installations existantes, d'autre part, l'atteinte des minima techniques avant travaux.

PROCESSUS BPH

Le bilan technique, réalisé par le diagnostiqueur, dresse un état des lieux des caractéristiques du bâtiment et indique l'état constaté des équipements et installations, selon la codification suivante :

- A : État neuf, proche du neuf, fonction remplie
- B : État moyen, fonction remplie
- C : Mauvais état, fonction partiellement remplie
- D : Obsolescence, fonction non remplie



Dans le cadre d'une opération NF Habitat et en processus complet, le maître d'ouvrage peut se soustraire à l'obligation de réaliser un Bilan Patrimoine Habitat. Pour cela, il doit fournir une Attestation Niveau de Base.

Cette attestation, que doit remplir le maître d'ouvrage, permet de faire le point sur l'état du bâtiment ainsi que les travaux prévus sur l'opération. Pour justifier l'ensemble de ces points, le maître d'ouvrage doit fournir différents diagnostics.

Elle est composée de 3 grandes parties :

- > État des lieux de l'existant et déclaration des travaux prévus pour la rénovation,
- > Respect des exigences minimales pour l'obtention de la certification NF Habitat,
- > Descriptif des documents à fournir.

L'évaluation se fera alors sur l'attestation et les différents diagnostics fournis par le maître d'ouvrage.

LE DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE SIMPLIFIÉ

En option au BPH, le maître d'ouvrage peut demander la réalisation du Diagnostic Acoustique Simplifié. Il permet de dresser un bilan de la qualité acoustique d'un bâtiment avant travaux, basé sur des mesures simplifiées, des constats visuels et, éventuellement, l'avis des occupants.

Il ne se substitue pas à un diagnostic acoustique normalisé qui permet de définir la performance du bâtiment avant travaux.

Le bilan porte sur les thématiques acoustiques suivantes :

- > isolements aux bruits aériens intérieurs entre logements,
- > isolements aux bruits aériens des logements vis-à-vis de l'extérieur,
- > niveaux de bruit de chocs,
- > niveaux de bruit des équipements techniques à l'intérieur des logements,
- > réverbération des parties communes.

La réalisation du Diagnostic Acoustique Simplifié est obligatoire pour les opérations NF Habitat HQE.

Mise à jour 2023

La nouvelle version du Bilan Patrimoine Habitat se décompose en 2 parties :

- > BPH NF Habitat – NF Habitat HQE
- > BPH exhaustif

Le Maître d'Ouvrage a désormais le choix entre le BPH NF Habitat – NF Habitat HQE qui se concentre sur les minima techniques de la certification et le BPH exhaustif qui, en plus des minima techniques de la certification, fait un état des lieux complet du site.

LE CAS DES EXTENSIONS-SURÉLÉVATIONS

Par définition, une extension ou une surélévation est l'agrandissement de la surface existante d'un bâtiment. Cet agrandissement doit avoir un lien fonctionnel et physique avec le bâtiment existant et être de taille inférieure.

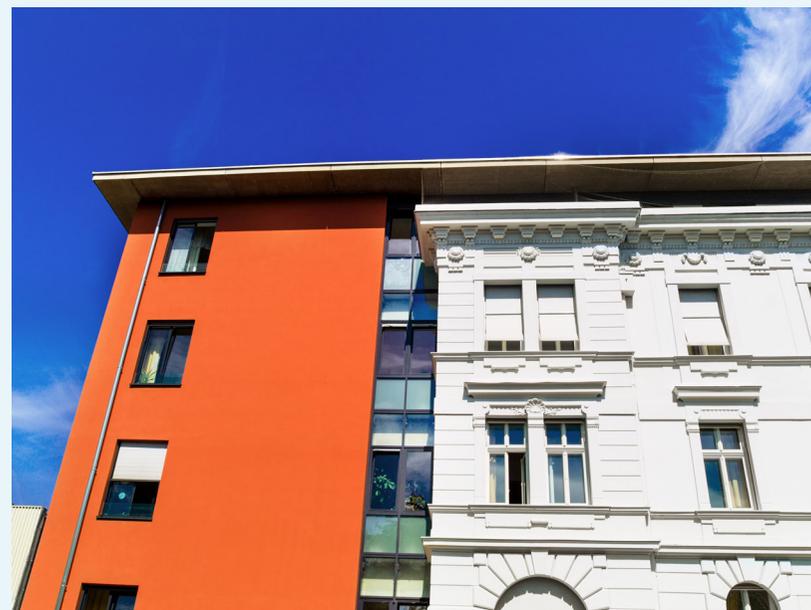
Les extensions et les surélévations sont considérées comme des bâtiments neufs. Dorénavant, il est possible de les certifier sans pour autant certifier l'ensemble du bâtiment. Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre connaissance de l'applicatif construction.

Il reste toutefois possible de certifier l'ensemble du bâtiment, avec une partie neuve (extension ou surélévation) et une partie rénovée (existant). Pour cela, le bâtiment sera traité en deux parties :

- › L'extension ou la surélévation sous l'applicatif construction
- › L'existant sous l'applicatif rénovation

Des exigences spécifiques ont été créées afin de répondre aux contraintes techniques de ces bâtiments. Elles traitent principalement de la sécurité des personnes dans les parties communes existantes partagées avec l'extension ou la surélévation.

Pour faciliter l'évaluation de ces opérations, un système permettant d'attribuer un évaluateur unique a été mis en place.



LES PROFILS NF HABITAT - NF HABITAT HQE

CERQUAL Qualitel Certification propose également des profils pour vous accompagner dans vos démarches en faveur de l'environnement, du confort et de la santé des habitants et vous permettre de valoriser votre politique groupe.

LES PROFILS THEMATIQUES

Les profils thématiques associés ou non à la marque HQE vous sont proposés **pour vous permettre d'atteindre des performances supérieures et valoriser votre réponse aux enjeux de société :**

- › **Air Intérieur**
- › **Bas Carbone**
- › **Biodiversité**
- › **Coût Global**
- › **Économie Circulaire**
- › **Taxinomie**

LE PROFIL PERSONNALISÉ

Si vous êtes engagés dans la certification NF Habitat-NF Habitat HQE (maturité 2 et 3 et sous protocole d'accord), CERQUAL vous permet d'adapter le référentiel de certification, pour au moins 25% de vos opérations, en fonction des thématiques que vous souhaitez valoriser : acoustique, résilience, anticipation RE 2025, qualité de vie, bas carbone...

La certification NF Habitat – NF Habitat HQE vous offre ainsi plus de souplesse pour traduire et valoriser votre politique groupe et vous aide à communiquer sur vos stratégies en matière de qualité et de performance du logement.

Pour en savoir plus, consulter la synthèse des profils.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR VOUS

Avec les nouveaux profils NF Habitat, valorisez les performances supérieures de vos projets de construction ou de rénovation d'habitats collectifs, de résidences services et d'établissements médicaux sociaux, sur des thèmes répondant aux préoccupations sociétales.

Répondre aux attentes actuelles des particuliers et collectivités sur les sujets émergents

Contribuer à votre politique RSE

Valoriser vos savoir-faire pour un logement respectueux de l'environnement et du confort des habitants, grâce à un affichage spécifique par profil

Bénéficier d'une seule démarche de certification pour atteindre et valoriser des thèmes spécifiques

SMR - SYSTÈME DE MANAGEMENT RESPONSABLE

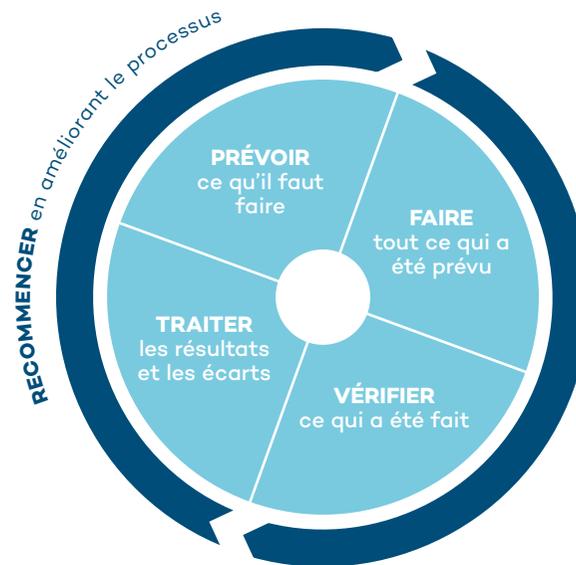
Objectif : La rubrique SMR s'adresse avant tout aux maîtres d'ouvrage qui souhaitent mettre en place un système de management responsable pour l'ensemble de leurs opérations. Pour les autres, un minima doit être respecté pour s'assurer d'une organisation adaptée aux objectifs HQE lors de la conception et de la réalisation d'une opération HQE.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Domaine d'application
- › Références normatives
- › Termes et définitions
- › Contexte de l'organisme
- › Responsabilité de la Direction Générale
- › Organisation
- › Ressources et moyens
- › Réalisation des opérations
- › Évaluation
- › Amélioration

AUDIT ET REVUE DE PROJET

3 niveaux de maturité du système de management qui donnent accès à différents niveaux de contrôles par CERQUAL Qualitel Certification : M1 (revue de projet), M2 et M3 (audit).



Principales exigences en maturité M1

- › Exigences à respecter uniquement pour les opérations HQE : analyse de site, définition du niveau de performance HQE, chantier à faibles nuisances
- › Recours à un AMO (Assistant maître d'ouvrage) ou un référent interne, expérimenté en terme d'opérations HQE

Principales exigences en maturité M2

- › Système de management à mettre en place
- › Recours à un Référent NF Habitat ou un Référent Système*

Principales exigences en maturité M3 en complément de la maturité M2

- › Mise en place du plan qualité réalisation performance sur chaque opération
- › Élaboration d'une stratégie pour la mise en place de méthodes de travail collaboratif (BIM...) dans les process
- › Politique d'achats responsable pour les maîtres d'ouvrage engagés dans NF Habitat HQE

Le référent NF Habitat est le référent du système de management, obligatoire pour tous les acteurs engagés en droit d'usage global. Le maître d'ouvrage peut également avoir recours à un référent Système (externe à la maîtrise d'ouvrage) ayant suivi une formation délivrée par CERQUAL Qualitel Certification. Leur rôle est de :

- › s'assurer de la maîtrise du référentiel de certification ;
- › veiller à la conduite des projets dans le respect des exigences du référentiel de certification ;
- › s'assurer que les outils d'auto-évaluation (M2, M3) et d'auto-vérification (M3) sont utilisés.

PERF - PLAN QUALITÉ RÉALISATION PERFORMANCE

Objectif : La rubrique PERF s'applique uniquement lorsque le maître d'ouvrage dispose d'un système de management de maturité M3. Elle repose sur le principe d'un engagement du maître d'ouvrage à faire appliquer cette démarche à ses prestataires, maîtrise d'exécution ou personne en charge des travaux.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Engagement pour la performance
- › Exigences à respecter au stade Exécution
- › Exigences à respecter au stade Réception

Commentaire : Les exigences sont à respecter pour les prestations de travaux liés à la thermique, la ventilation et l'acoustique, pendant les phases d'exécution et de réception du bâtiment.



Principales exigences au stade exécution

- › Organiser une réunion de sensibilisation à la performance énergétique et également à la performance acoustique
- › Valider le dispositif d'autocontrôle des entreprises
- › Effectuer un suivi régulier de la réalisation des autocontrôles des entreprises
- › Constituer un plan d'actions de contrôle des travaux liés à la thermique, la ventilation et l'acoustique
- › Analyser l'impact des variantes proposées en cours de chantier au regard de la performance énergétique et acoustique

Principaux points de vigilance au stade réception

- › Attestation thermique
- › Mesures de perméabilité à l'air du bâtiment
- › Contrôle de l'installation de ventilation
- › Mesures acoustiques
- › DOE / DIUO
- › Autocontrôles des entreprises
- › Équipements techniques réceptionnés
- › Organisation d'une ou plusieurs réunions d'explication du fonctionnement des installations techniques, entre entreprises et futur exploitant

CHE - CHANTIER À FAIBLES NUISANCES

Objectif : La rubrique CHE est obligatoire dans le cadre de la certification d'opérations HQE. Elle vient compléter les exigences de « management responsable » sur les aspects réalisation du chantier.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Spécificités des marchés de démolition
- › Appel d'offre pour chantier à objectifs environnementaux
- › Clauses spécifiques aux traitements des déchets
- › Clauses spécifiques aux engins de chantier
- › Maîtrise des impacts environnementaux du chantier

Commentaire : Le maître d'ouvrage peut rédiger, lors de la préparation de son appel d'offre, un document qui précisera les objectifs en matière de « chantier à faibles nuisances et les modalités envisagées pour les atteindre ».



Minima technique NF Habitat

› Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE liées à la maîtrise des impacts environnementaux du chantier

- › Information des riverains et traitement des réclamations
- › Gestion des flux
- › Sensibilisation du personnel de chantier
- › Limitation de la gêne des riverains
- › Cantonnement
- › Nettoyage de chantier
- › Produits dangereux
- › Traitement des effluents
- › Protection de la nature et de la biodiversité
- › Maîtrise des ressources en eau et en énergie

CADRE DE RÉFÉRENCE ET RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL

	CADRE DE RÉFÉRENCE DU BÂTIMENT DURABLE	RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL NF HABITAT - NF HABITAT HQE			
Qualité de vie	Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé	Sécurité et sûreté	Qualité de l'air intérieur	Qualité de l'eau	Résilience vis-à-vis des risques
	Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables	Fonctionnalités des lieux	Confort hygrothermique	Qualité acoustique	Confort visuel
	Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble	Services et transports			
Respect de l'environnement	Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles	Performance énergétique	Réduction des consommations d'eau	Utilisation des sols	Ressources matières (hors énergie)
	Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique	Déchets	Changement climatique	Pollutions (eau, air, sols)	
	Une prise en compte de la nature et de la biodiversité	Biodiversité			
Performance économique	Une optimisation des charges et des coûts	Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe	Maîtrise des consommations et des charges	Coût Global	Déconstruction
	Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage	Valeur marchande	Valeur d'usage		
	Une contribution au dynamisme et au développement des territoires	Valorisation des ressources locales	Attractivité		

■ Rubriques techniques NF Habitat

■ Rubriques NF Habitat HQE

⋯ Rubriques potentielles

NIVEAU DE PERFORMANCE NF HABITAT HQE

Une opération HQE est définie par son niveau de performance HQE qui s'exprime en nombre d'étoiles (1 à 4) pour chacun des 3 engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique.

Le niveau de performance HQE avec 1 étoile sur chaque engagement correspond à une opération qui respecte **toutes les exigences NF Habitat et toutes les exigences HQE 1 point soumises au projet.**

Pour chaque engagement, la 2^{ème} étoile correspond à l'obtention de 20% de la somme des points restants* applicables à l'opération, la 3^{ème} étoile correspond à l'obtention de 40% de la somme de ces points et la 4^{ème} étoile à l'obtention de 80% de la somme de ces points. (cf. exemple ci-dessous)

Le maître d'ouvrage choisit la certification NF Habitat HQE niveau d'entrée.

Il devra tout d'abord respecter les exigences NF Habitat de l'ensemble des rubriques de l'applicatif.

Il en existe deux types :

- › Les minima techniques qui sont obligatoires,
- › Les exigences liées au plan de travaux de l'opération.

Ensuite, il devra respecter les exigences NF Habitat HQE de niveau 1 pt de l'ensemble des rubriques.

Il en existe aussi deux types :

- › Les minima techniques qui sont obligatoires,
- › Les exigences liées au plan de travaux.

Une fois l'ensemble des exigences respecté, l'opération obtiendra la certification NF Habitat HQE.

RUBRIQUES - CHAPITRES - PARAGRAPHES - EXIGENCES		NIVEAUX D'ÉVALUATION	
			
		1 pt	2 ou 3 pts
NF Habitat		Obligatoire	
NF Habitat HQE	Qualité de vie	Obligatoire ★	Optionnel ☆☆☆
	Respect de l'environnement	Obligatoire ★	☆☆☆
	Performance économique	Obligatoire ★	☆☆☆
			20% 40% 80%
		Niveau d'entrée NF Habitat HQE	
		Niveaux supérieurs NF Habitat HQE	

Le nombre d'étoiles obtenu sur l'ensemble des rubriques permet de qualifier le niveau de performance HQE de l'opération :

- › **Performant : 3 étoiles**
- › **Très performant : de 4 à 6 étoiles**
- › **Excellent : 7 à 9 étoiles**
- › **Exceptionnel : 10 à 12 étoiles**

*Somme des points des exigences à 2 et 3 points de tous les objectifs de l'engagement.

LISTE DES MINIMA TECHNIQUES NF HABITAT

Cette page reprend l'ensemble des minima techniques NF Habitat classés par rubrique dans cette synthèse.

À noter qu'il existe des minima techniques HQE 1 pt que vous trouverez en détail dans les pages dédiées aux rubriques.

GÉNÉRALITÉS TECHNIQUES

- › Respect du code de la construction et de l'habitation
- › Respect des documents d'urbanisme locaux, notamment Plans de Prévention des Risques Naturels
- › Respect du code de l'urbanisme
- › Respect des normes françaises et européennes en vigueur, y compris DTU
- › Respect du règlement des produits de construction (marquage CE)
- › Respect des classements UPEC des revêtements de sols
- › Mission de contrôle technique comprenant a minima une mission L (ou LE) et une mission S
- › Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat) ou identifiés comme en mauvais état dans le diagnostic initial, pour les lots concernés par le programme de travaux de la rénovation énergétique

QUALITÉ DE L'EAU

- › Absence de fuite ou d'eau colorée relevée lors du BPH
- › En cas de fuite ou d'eau colorée des travaux correctifs sont réalisés

COÛT D'ENTRETIEN ET DURABILITÉ

DE L'ENVELOPPE

- › Les éléments de l'enveloppe remplissent leur fonction (diagnostiqués A ou B selon le BPH ou remis en état)

SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Garde-corps

- › Bon état des garde-corps et protection de toutes les zones à risque

Sécurité incendie

- › Étiquetage de signalisation sur les différents éléments de l'installation photovoltaïque présent sur l'opération

Sécurité électrique

- › Logements et parties communes en sécurité selon les six critères

Sûreté

- › Accès à l'immeuble contrôlé par digicode ou clé
- › Ouvertures à rez-de-chaussée protégées
- › Porte d'entrée 3 points ou engagement du MO sur le renouvellement
- › Si local vélo, accès sécurisé

FONCTIONNALITÉ DES LIEUX

- › Vanne d'arrêt sur les arrivées d'eau sanitaire pour isoler le logement
- › Tous les équipements sanitaires à l'intérieur du logement

CONFORT HYGROTHERMIQUE

- › $T_{ic} \leq T_{ic\ ref}$ et facteur solaire des baies \leq facteur solaire de l'article 23 de l'arrêté du 13 juin 2008

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- › Ventilation naturelle et naturelle hybride :
 - Extracteurs dans toutes les pièces de service
 - Au moins une entrée d'air par pièce principale
- › Ventilation mécanique contrôlée :
 - Extracteurs dans toutes les pièces de service
 - Au moins une entrée d'air par pièce principale

QUALITÉ ACOUSTIQUE

- › Les trous, fissures structurelles ou ouvertures existants dans les murs ou cloisons entre circulations communes et logements sont rebouchés
- › L'indicateur QES (qualité de l'environnement sonore) du bâtiment est déterminé

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- › Étiquette D du DPE collectif
- › Présence d'équipements minimum pour les différents types de chauffage et d'ECS
- › Remplacement de certains systèmes de chauffage non satisfaisants en certification (convecteurs sortie verticale, poêles GPL, etc.)

I GÉNÉRALITÉS TECHNIQUES

Objectif : Les généralités techniques introduisent les rubriques techniques et ont également pour objectif de définir les exigences qui s'appliquent à l'opération en termes de respect de la réglementation, de qualité des produits et des équipements et de choix des prestataires.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Présentation de la partie exigences techniques
- › Dispositions générales
 - Réglementation et règles de l'art
 - Produits et équipements
 - Prestataires
- › Labels associés

Des labels avec niveaux de performance thermique supérieurs à la réglementation sont délivrés (« BBC Effinergie rénovation 2024 – Première étape », « BBC Effinergie rénovation résidentiel 2024 »). Dans le cadre d'un label, toutes les exigences décrites doivent être respectées. Elles sont systématiquement évaluées en conception et vérifiées sur site.

CERQUAL Qualitel Certification délivre les labels avec remise d'un certificat ou d'une attestation, en faisant l'objet d'une instruction particulière.



Commentaire : Il est recommandé de sélectionner des bureaux d'études disposant d'une qualification pour les études qui leur sont confiées (OPQIBI, OPQTECC...) ainsi que des entreprises disposant d'une qualification pour leurs domaines d'intervention (Qualibat, Qualit'EnR...).

Minima techniques NF Habitat

- › Respect du code de la construction et de l'habitation
- › Respect des documents d'urbanisme locaux, notamment Plans de Prévention des Risques Naturels
- › Respect du code de l'urbanisme
- › Respect des normes françaises et européennes en vigueur, y compris DTU
- › Respect du règlement des produits de construction (marquage CE)
- › Respect des classements UPEC des revêtements de sols
- › Mission de contrôle technique comprenant a minima une mission L (ou LE) et une mission S

Si BPH version décembre 2017 : Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat) ou identifiés comme en mauvais état dans le diagnostic initial, pour les lots concernés par le programme de travaux de la rénovation énergétique

Si BPH version 2023 : Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat) ou identifiés comme en mauvais état dans le diagnostic initial, pour les minimas techniques de la certification

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Réparation ou remplacement des éléments ayant obtenu une note C ou D dans le BPH (Bilan Patrimoine Habitat) ou identifiés comme en mauvais état dans le diagnostic initial, quel que soit le lot technique

Minima technique NF Habitat HQE 2 points

- › Réalisation du Diagnostic Acoustique Simplifié en complément du Bilan Patrimoine Habitat, avant travaux

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I SE - SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Objectif : La rubrique SE vise à assurer la protection des personnes (risques de chutes, sécurité incendie, sécurité électrique), contrôler leur exposition à des substances toxiques ou à des ondes électromagnétiques, limiter l'accès des personnes étrangères au bâtiment et créer un climat de sécurité aux abords du bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Sécurité des personnes

- › Protection contre les chutes (garde-corps)
- › Sécurité incendie
- › Sécurité électrique

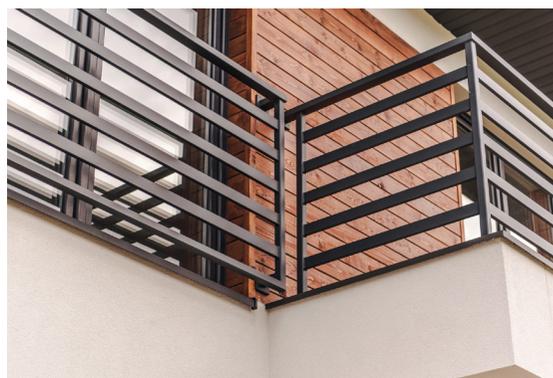
Sécurité sanitaire

- › Champs électromagnétiques
- › Détection de substances toxiques (monoxyde de carbone, oxyde d'azote...)

Sûreté

BÉNÉFICES USAGERS

- › Sécurité du logement
- › Habitat sain

**Évaluation**

- › Diagnostic de sécurité électrique
- › Outil Sécurité Incendie élaboré par CERQUAL Qualitel Certification pour évaluer le niveau atteint par rapport à l'arrête du 31 janvier 1986 (pour le niveau HQE)
- › Outil Sûreté élaboré par CERQUAL Qualitel Certification : méthode basée sur la réponse vis-à-vis d'un niveau de risque identifié (pour le niveau HQE)

Minima techniques NF Habitat**Garde-corps :**

- › Bon état des garde-corps et protection de toutes les zones à risque

Sécurité incendie :

- › Étiquetage de signalisation sur les différents éléments de l'installation photovoltaïque présent sur l'opération.

Sécurité électrique :

- › Logements et parties communes en sécurité.
- › Présence d'un appareil général de commande et de protection de l'installation.
- › Présence d'une prise de terre associée à un dispositif différentiel à l'origine de l'installation
- › Présence d'un tableau avec des disjoncteurs ou coupe-circuits adaptés aux conducteurs
- › Une installation électrique adaptée aux locaux contenant une baignoire ou une douche
- › L'absence de matériels inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contact avec des éléments sous tension
- › Des conducteurs isolés.

Sûreté :

- › Accès à l'immeuble contrôlé par digicode ou clé
- › Ouvertures à rez-de-chaussée protégées
- › Porte d'entrée 3 points ou engagement du MO sur le renouvellement
- › Si local vélo, accès sécurisé

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Si travaux en façade sans changement des garde-corps, respect de critères de géométrie

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Dispositions minimales pour la sécurité incendie
- › Obtention à minima de la note C dans les outils « Sécurité incendie » et « Sûreté » développés par CERQUAL
- › Dispositif permettant de maîtriser le risque d'intoxication au monoxyde de carbone en présence d'appareils individuels à combustion (dispositif anti-refoulement, détecteur avertisseur de CO certifié EN 50291)

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QAI - QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

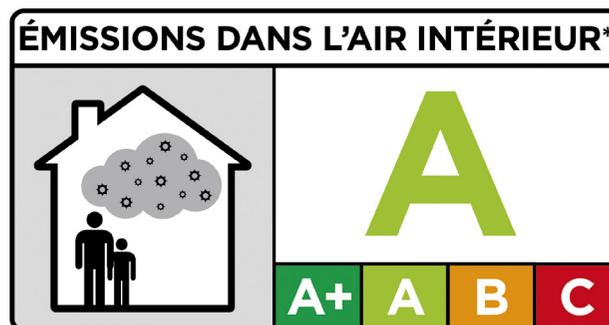
Objectif : La rubrique QAI contribue à assurer la qualité de l'air intérieur au travers des informations sanitaires sur les produits de construction mis en oeuvre et des dispositions techniques d'installation d'aération et de ventilation.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Maîtrise des sources de pollution
- › Contribution des produits de construction à la qualité de l'air intérieur
- › Équipements de ventilation et d'aération
- › Évaluation de la qualité de l'air intérieur

BÉNÉFICES USAGERS

- › Habitat sain
- › Qualité des produits



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Minima techniques NF Habitat

- › Ventilation naturelle et naturelle hybride :
 - Extracteurs dans toutes les pièces de service
 - Au moins une entrée d'air par pièce principale
- › Ventilation mécanique contrôlée :
 - Extracteurs dans toutes les pièces de service
 - Au moins une entrée d'air par pièce principale

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Tout type de ventilation :
 - Circulation de l'air des pièces principales vers les pièces de service au droit des portes intérieures
 - Conception permettant de faciliter les interventions de vérification, d'entretien et de maintenance (nettoyage possible sans démontage, accès facilité aux caissons et réseaux, etc.)
 - Étude de dimensionnement réalisée par un bureau d'études spécialisé
 - Autocontrôle de l'installation réalisé par l'entreprise titulaire du lot ventilation

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Potentiel radon de la commune déterminé. Si catégorie 2 ou 3 l'opération doit être traitée

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Étiquette A pour les nouveaux produits de construction à usage intérieur (revêtements de murs ou de sols, peintures et vernis)

Principale exigence NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Mesures de la qualité de l'air intérieur

QUALITÉ DE VIE

Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé

I QE - QUALITÉ DE L'EAU

Objectif : La rubrique QE contribue à assurer le maintien de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine dans les réseaux internes du bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Réseau d'eau potable
- › Maîtrise des traitements
- › Distribution d'eau chaude sanitaire
- › Utilisation des eaux pluviales pour un usage interne au logement
- › Qualité sanitaire de l'eau (rinçage des canalisations, connaissance de l'eau...)

BÉNÉFICES USAGERS

- › Habitat sain
- › Qualité des produits



Minima techniques NF Habitat

- › Absence de fuite ou d'eau colorée relevée lors du BPH
- › En cas de fuite ou d'eau colorée des travaux correctifs sont réalisés

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Clapet anti-retour NF type EA présent en entrée de chaque logement
- › Maintien en température de l'eau chaude sanitaire en cas d'installation neuve
- › Maîtrise des procédés de traitement (anticorrosion, antitartre)

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Rinçage des canalisations nouvellement installées avant pose de la robinetterie
- › Mesures de la qualité de l'eau selon programme D1

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Récupération des eaux pluviales, par exemple pour réalimenter des chasses d'eau (hors EHPA, séniors)
- › Mise en place d'une signalétique pour la différenciation des réseaux (eau potable, eaux pluviales)
- › Analyse de l'eau détaillée
- › Contrôle du risque de légionnelles
- › Visite des installations par un professionnel (sauf dans le cas d'une réfection totale) afin de réaliser un document de synthèse de l'état des installations

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

RES - RÉSILIENCE VIS-À-VIS DES RISQUES

Objectif : La rubrique RES a pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des effets des aléas climatiques qui peuvent concerner leurs opérations. Ces aléas sont les vagues de chaleur (canicules), les pluies intenses/inondations, les tempêtes, les mouvements de terrain, les sécheresses et les températures moyennes plus élevées. Il s'agit ici d'anticiper le changement climatique et l'augmentation potentielle de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Les bâtiments doivent pouvoir traverser ces événements au mieux et retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible, tout ceci en conservant un niveau de confort acceptable pour les occupants.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Prise en charge des principaux aléas climatiques

BÉNÉFICE USAGERS

- › Information sur les aléas climatiques
- › Mode constructif adapté

Commentaire : L'analyse de site permet de donner au Maître d'ouvrage une vision synthétique de ces différents aléas. Le site Géorisques.gouv.fr apporte de nombreuses informations sur les aléas qui concernent chaque opération. Le site DRIAS – Les futurs du climat fournit des informations concernant les scénarios climatiques futurs.

Évaluation et contrôle

- › Outil d'aide à la priorisation des aléas climatiques et à l'évaluation de la rubrique développé par CERQUAL Qualitel Certification

Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Identification des aléas climatiques ayant les effets les plus significatifs sur l'opération
- › Mise en œuvre d'au moins une mesure constructive ou organisationnelle permettant de réduire les effets d'un aléa identifié comme prioritaire

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Mise en œuvre d'au moins deux mesures constructives ou organisationnelles permettant de réduire les effets d'aléas identifiés comme prioritaire
- › Mise en œuvre d'au moins une mesure constructive ou organisationnelle permet de réduire les effets de chaque aléa identifié comme prioritaire

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

FL - FONCTIONNALITÉS DES LIEUX

Objectif : La rubrique FL est composée d'exigences qui visent à assurer le confort d'usage dans les logements (aménagement, équipements, accessibilité pour tous), la bonne conception des locaux poubelles et l'amélioration des accès aux bâtiments (cheminements extérieurs, circulations communes...).

CONTENU DE LA RUBRIQUE

Parties privatives

- › Équipements
- › Cuisine, séjour, chambre, circulations
- › Espaces sanitaires

Parties communes

- › Circulations intérieures et extérieures
- › Stockage des déchets
- › Accessibilité aux bâtiments d'habitation et dans les circulations communes intérieures

BÉNÉFICES USAGERS

- › Aménagement des cuisines facilité
- › Adaptation au vieillissement
- › Espaces faciles à meubler
- › Local poubelles pratique et facile d'accès

SPÉCIFICITÉS RÉSIDENCE SERVICES (pour EHPA et résidences seniors)

Minima techniques NF Habitat

- › Barres de soutien dans les espaces sanitaires pour les EHPA
- › Présence d'une main courante placée entre 0.80m et 1m, continue, rigide et facilement préhensible dans les circulations intérieures pour les EHPA

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Présence d'un ascenseur dans les EHPA et résidences seniors comportant un nombre d'étages supérieur à R+3

Commentaire : Les résidences services comportent des spécificités en termes d'équipements supplémentaires. Par exemple, au niveau HQE, une cuisine équipée ou une laverie est demandée pour les logements étudiants et foyers de jeunes travailleurs.

Minima techniques NF Habitat

- › Vanne d'arrêt sur les arrivées d'eau sanitaire pour isoler le logement
- › Tous les équipements sanitaires à l'intérieur du logement

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat

- › Présence d'au moins une alimentation et d'une évacuation à proximité d'une prise de courant

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Planning de ramassage des déchets
- › Présence d'un ascenseur à partir de 6 étages
- › Revêtement de sol, mur et plafond des circulations intérieur avec une finition (pas de béton brute)
- › En cas de stockage ni clos ni couvert, espace délimité avec revêtement dur et bacs dissimulés derrière un brise-vue
- › Présence d'un point d'eau et d'une évacuation par siphon de sol, sur la zone de stockage ou à proximité du local poubelle

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Quantité et répartition des équipements électriques en conformité avec la norme NF C15-100
- › Équipements supplémentaires pour le maintien à domicile : barres d'appui, motorisation des volets, WC ou lavabo réglable, poignées de portes préhensibles, etc.
- › Système de déverrouillage des portes par l'extérieur
- › 5% de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite
- › Dispositions permettant d'améliorer l'accessibilité aux bâtiments et dans les parties communes
- › Surface du local poubelle en adéquation avec les besoins pour éviter l'encombrement.

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

CH - CONFORT HYGROTHERMIQUE

Objectif : La rubrique CH a pour objectif de limiter les surchauffes du bâtiment lors des périodes estivales. Cette maîtrise de la température du logement est permise par le contrôle des apports solaires et par l'utilisation de l'inertie du bâtiment. Les exigences sur les facteurs solaires des baies tiennent compte des caractéristiques des conditions extérieures du bâtiment (acoustique, zone climatique, etc.).

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Évaluation du confort thermique d'été par facteurs solaires des baies
- › Systèmes passifs de rafraîchissement (surventilation nocturne, puits provençal, etc.)
- › Confort en mi-saison
- › Végétalisation des abords du bâtiment
- › Végétalisation du bâtiment (façade, toiture)

BÉNÉFICE USAGERS

- › Bien vivre chez soi été comme hiver



Évaluation et contrôle

- › Contrôle de cohérence de l'étude thermique d'été du bureau d'études spécialisé

Minima technique NF Habitat

- › $T_{ic} \leq T_{ic\text{ réf}}$ et facteur solaire des baies \leq facteur solaire de l'article 23 de l'arrêté du 13 juin 2008

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Surventilation nocturne en pièces principales
- › En présence d'émetteurs à forte inertie (plancher chauffant), bouclage par pièce avec tête électrothermique pour gestion du chauffage en mi-saison
- › Végétalisation présente aux abords du bâtiment
- › Végétalisation de 25% à 50% des façades du bâtiment
- › Végétalisation de la toiture de 50 à moins de 70% et de 70% à 100% de la surface disponible.

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

| QA - QUALITÉ ACOUSTIQUE

Objectif : La rubrique QA propose des principes visant à ne pas dégrader, voire à améliorer la qualité acoustique du bâtiment, tout en limitant le déséquilibre entre les bruits intérieurs et extérieurs lors d'une rénovation légère, par exemple à visée énergétique. Elle propose également d'améliorer la qualité du bâtiment et d'afficher les indicateurs acoustiques.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Protection vis-à-vis des bruits aériens extérieurs
- › Protection vis-à-vis des bruits aériens intérieurs
- › Protection vis-à-vis des bruits de chocs
- › Protection vis-à-vis des bruits des équipements
- › Acoustique interne des locaux
- › Protection vis-à-vis des bruits à l'intérieur des logements
- › Indicateurs acoustiques

BÉNÉFICES USAGERS

- › Isolation acoustique renforcée
- › Qualité des matériaux



Minima techniques NF Habitat

- › Les trous, fissures structurelles ou ouvertures existants dans les murs ou cloisons entre circulations communes et logements sont rebouchés
- › L'indicateur QES (qualité de l'environnement sonore) du bâtiment est déterminé.

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Respect des exigences acoustiques du neuf pour les produits ou équipements installés ou remplacés : portes, doublages intérieurs de façades, revêtements de sols, équipements techniques, etc.
- › Isolement de façade amélioré, mais limité afin de ne pas faire ressortir le bruit des voisins (inclus le respect de l'arrêté du 13 avril 2017 concernant les « travaux embarqués »)

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Réalisation du Diagnostic Acoustique Simplifié permettant de fournir des informations simples sur la qualité acoustique du bâtiment

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Renforcement des performances sur toutes les thématiques acoustiques pour atteindre le même niveau qu'un bâtiment neuf
- › Mesures acoustiques avant et après travaux
- › Utilisation de l'indicateur Harmonica pour caractériser l'environnement sonore extérieur

QUALITÉ DE VIE

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables

CV - CONFORT VISUEL

Objectif : La rubrique CV vise à s'assurer, au travers des exigences, l'atteinte d'objectifs sur l'éclairage des logements et des parties communes, en prenant en compte les contraintes du site, la relation intérieur/extérieur et le traitement de la lumière du jour.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Accès et qualité de l'éclairage naturel des parties privatives
- › Éclairage artificiel des parties privatives et des parties communes

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'électricité
- › Bonne répartition de la lumière naturelle

Commentaire : Le confort visuel résulte de l'accès à la lumière naturelle et de la qualité de l'éclairage artificiel. Le confort visuel contribue à une bonne qualité de vie.



Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat HQE 1 point

- › Indice de rendu des couleurs des lampes basse consommation, tubes fluorescents, lampes à décharge et halogène ≥ 80
- › Point d'éclairage prévu au plafond ou en applique murale dans l'entrée, les couloirs, le séjour, la cuisine, les salles d'eau et WC

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Optimisation de l'éclairage naturel des parties privatives
- › Risques d'éblouissement des logements réduits par le biais de dispositions particulières
- › Éclairage naturel direct ou en second jour des circulations horizontales ou verticales
- › Définition d'un facteur de réflexion des circulations horizontales et verticales minimum pour le plafond, le mur et le sol

QUALITÉ DE VIE

Des services qui facilitent le bien-vivre ensemble

| ST - SERVICES ET TRANSPORTS

Objectif : La rubrique ST valorise les services mis à disposition par le bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Stationnement des véhicules
- › Locaux communs

BÉNÉFICE USAGERS

- › Locaux communs pratiques et faciles d'accès
- › Local vélo fonctionnel

**Minima technique NF Habitat**

- › Sans objet

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Dispositions permettant l'accueil ultérieur de l'équipement nécessaire pour la recharge des véhicules électriques ou hybrides*
- › Présence d'un local vélos/poussettes

*Conformément au Décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 et son Arrêté, sur les installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

PE - PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Objectif : La rubrique PE a pour objectif d'évaluer la performance énergétique en termes de réductions des consommations énergétiques des bâtiments et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Elle permet également d'apprécier la qualité technique des systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire, etc.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Niveau de performance énergétique et labels énergétiques pour la rénovation
- › Équipements de chauffage et de refroidissement
- › Équipements de production d'eau chaude sanitaire
- › Maîtrise des consommations électriques
- › Qualité des acteurs (BET, entreprises)
- › Autocontrôle et performance des installations

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'énergie
- › Diminution des gaz à effet de serre
- › Qualité des produits

Commentaire : La consommation énergétique des projets est évaluée selon la méthode de calcul Th-C-E Ex de la RT Globale.

Évaluation et contrôle

- › Contrôle de cohérence de l'étude thermique du bureau d'études spécialisé
- › Contrôle des mesures réalisées par le maître d'ouvrage (perméabilité à l'air des bâtiments, perméabilité des réseaux de ventilation...) suivant niveaux ou labels demandés

LES LABELS ÉNERGÉTIQUES

Les labels peuvent être décernés aux opérations de niveau NF Habitat ou NF Habitat HQE :

- › BBC Effinergie rénovation 2024 – Première étape
- › BBC Effinergie rénovation résidentiel 2024

Si un niveau NF Habitat HQE supérieur au niveau d'entrée est recherché, des points peuvent être obtenus grâce à l'attribution des labels :

- › Label BBC Effinergie rénovation résidentiel 2024 – première étape : 2 points
- › BBC Effinergie rénovation résidentiel 2024 : 3 points

Minima techniques NF Habitat

- › Respect de la réglementation thermique de l'existant et atteinte de l'étiquette D du DPE collectif
- › Présence d'équipements minimum pour les différents types de chauffage et d'ECS
- › Remplacement de certains systèmes de chauffage non satisfaisants en certification (convecteurs sortie verticale, poêles GPL, etc.)

En cas de travaux, principales exigences NF Habitat

- › Respect de critères de qualité technique, en cas d'installation nouvelle du système de chauffage et de production d'ECS
- › Autocontrôle de l'installation de chauffage, et de l'installation collective d'ECS avec production solaire
- › Efficacité lumineuse des lampes ≥ 60 lumens/Watt en parties communes (hall, circulations, escaliers)

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Isolant thermique en sous-face sur planchers bas donnant sur local non chauffé (vide-sanitaire, cave, parking...) des logements
- › Atteinte de l'étiquette C du DPE collectif (en minima 1 point)

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Atteinte de l'étiquette B du DPE collectif

Principale exigence NF Habitat HQE 3 points

- › Atteinte de l'étiquette A du DPE collectif

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

RCE - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Objectif : La rubrique RCE valorise les dispositions techniques permettant de réduire les consommations d'eau, tout en maintenant un bon niveau de confort.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Gestion des fuites
- › Économies d'eau
 - Récupération des eaux pluviales
 - Arrosage collectif
 - Réseau d'eau
- › Robinetteries sanitaires

BÉNÉFICES USAGERS

- › Qualité des produits
- › Maîtrise des charges
- › Économies d'eau

Commentaire : Les critères d'évaluation suivent l'ensemble de la chaîne de l'eau, de sa récupération en toiture ou de l'arrivée au compteur, jusqu'à l'utilisation dans le logement en passant pas sa distribution intérieure.



Minima technique NF Habitat

› Sans objet

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat

› Pose de robinetterie certifiée (NF ou équivalent) et disposant d'un classement ECAU

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

› La robinetterie des lavabos et éviers dispose d'un régulateur de jet

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

› Respect des classes de confort, de débit et d'usure pour la robinetterie

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Système de détection de fuite
- › Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour des utilisations à l'extérieur des habitations
- › Si présence d'espaces verts, installation d'un système de gestion centralisée d'arrosage de l'opération
- › Conception du réseau d'eau chaude favorisant l'arrivée rapide de l'eau chaude au point de puisage

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

| SOL - UTILISATION DES SOLS

Objectif : La rubrique SOL traite de l'utilisation des sols au regard de l'imperméabilisation de la parcelle du projet et de la lutte contre l'étalement urbain.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Imperméabilisation des sols
- › Gestion écologique des eaux de pluie
- › Densification

Commentaire : Le but de cette préoccupation est de valoriser les bâtiments où des efforts particuliers ont été réalisés pour la gestion de l'infiltration et de la rétention, et notamment la présence de surfaces perméables. Celles-ci favorisent la percolation des eaux pluviales dans les sols et permettent de raccourcir le chemin de l'eau au plus près de son cycle naturel. L'autre enjeu est de viser une consommation économe de l'espace en promouvant l'extension verticale « sur les toits ».

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique



Évaluation

- › L'imperméabilisation à l'échelle de la parcelle est évaluée par le calcul du coefficient d'imperméabilisation global qui se définit par le rapport entre la surface imperméabilisée de la parcelle et sa surface totale

Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Calcul du taux d'imperméabilisation de la parcelle (seuils à respecter)
- › Mise en place d'un système de rétention écologique des eaux de pluie (exemple : noue)

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles

REM - RESSOURCES MATIÈRES

Objectif : Le bâtiment est un grand consommateur d'énergie, mais aussi de ressources matières (granulats, aciers, bois, métaux rares pour les équipements électroniques,...). L'utilisation économe des ressources génère souvent de nombreux autres bénéfices environnementaux.

La rubrique REM traite notamment de la gestion durable de ces ressources, de leur utilisation efficace et du recours à des ressources renouvelables ou des matières recyclées.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Produits de construction recyclés
- › Indicateur épuisement des ressources sur le cycle de vie du bâtiment

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

Commentaire : L'indicateur « Épuisement des ressources » se calcule conformément à la méthode PEBN du référentiel Énergie-Carbone.


En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Composants à base de bois issus de forêts gérées durablement (exemple: labels FSC ou PEFC)

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Produits de construction contenant un minimum de matières recyclées ou issus du réemploi ou de la réutilisation
- › Calcul de l'indicateur « Épuisement des ressources » sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en kg équivalent Antimoine/m² surface de plancher

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une limitation des pollutions

DEC - DÉCHETS

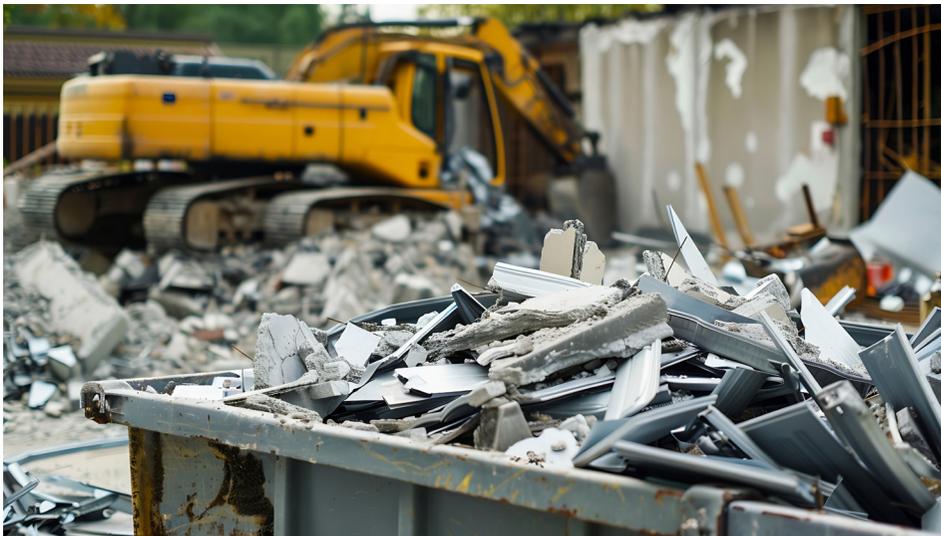
Objectif : La rubrique DEC traite des déchets générés par le bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie du bâtiment. Elle repose sur le calcul d'un indicateur.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Indicateur déchets sur le cycle de vie du bâtiment (en kg/m² surface de plancher)
- › Recensement des quantités de déchets de chantier (en kg/m²)
- › Atteinte d'un pourcentage de valorisation des déchets de chantier
- › Potentiel d'évolution et de démontabilité du bâtiment

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique



Commentaire : L'indicateur « Déchets » se calcule conformément à la méthode PEBN du référentiel Energie-Carbone.

Exigence NF Habitat

- › Traçabilité des déchets générés par les travaux (décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020)

Exigence NF Habitat HQE 1 point

- › Valorisation supérieure à 50% de la masse totale des déchets de chantier générés

Exigences NF Habitat HQE 2 points

- › Calcul de l'indicateur « déchets » sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment
- › Valorisation supérieure à 40 % de la masse totale des déchets de chantier générés, hors déchets de terrassement et hors déchets dangereux
- › Le gestionnaire des déchets labellisé Quali recycle BTP

Exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Valorisation supérieure à 70 % de la masse totale des déchets de chantier générés, hors déchets de terrassement et hors déchets dangereux
- › Dispositions prises pour faciliter la démontabilité du bâtiment et son évolutivité

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La lutte contre le changement climatique

| CC - CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif : La rubrique CC vise à reconnaître et encourager les bâtiments conçus pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle repose sur le calcul du potentiel d'écomobilité pour évaluer l'impact des déplacements des usagers du bâtiment et sur le calcul d'un indicateur pour le bâtiment.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Indicateur Carbone sur le cycle de vie du bâtiment (en kg équivalent CO₂/m² surface de plancher)

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique
- › Diminution des gaz à effet de serre



Commentaire : L'indicateur « Carbone » se calcule conformément à la méthode PEBN du référentiel Energie-Carbone.

Exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Calcul de l'indicateur Carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une prise en compte de la nature et de la biodiversité

| BDV - BIODIVERSITÉ

Objectif : La rubrique BDV contribue à favoriser l'intégration et le maintien des êtres vivants et des écosystèmes dans le périmètre de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Enjeux écologiques
- › Végétalisation
- › Impacts

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique

Commentaire : Cette rubrique évalue la biodiversité de la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment. Indispensable à la survie des hommes et autres êtres vivants, elle doit constituer un réflexe de l'aménagement durable. Il convient de prendre en considération la richesse écologique des lieux qui ne se traduit pas seulement par la surface d'espaces verts sur la parcelle mais aussi par leur capacité à constituer des habitats faunistiques et floristiques intéressants.

La biodiversité est l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.



Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

Principales exigences NF Habitat HQE 2, 3 points

- › Recensement des enjeux écologiques du site
- › Présence d'espaces végétalisés
- › Choix d'espèces plantées complémentaires entre elles, non invasives, bien adaptées au climat et au terrain
- › Programme d'entretien et de maintenance des aménagements paysagers fourni aux gestionnaire
- › Réalisation d'un diagnostic écologique du site initial
- › Calcul des indices de valorisation écologique du site (IVE), des Témoins de Cohérences Ecologiques (ITCE), de valorisation du site (IVS) (Labellisation EFFINATURE)
- › Dispositions prises pour neutraliser les risques liés aux installations et lutter contre la pollution lumineuse.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

CDE - COÛT D'ENTRETIEN ET DURABILITÉ DE L'ENVELOPPE

Objectif : La rubrique CDE a pour objectif d'apprécier le coût d'entretien et la durabilité de l'enveloppe d'un bâtiment à travers les différents matériaux et procédés qui la composent. À partir d'informations sur les durées de vie, les fréquences et coûts d'entretien des composants du clos et couvert, la méthode de calcul développée par CERQUAL Qualitel Certification permet d'évaluer l'enveloppe d'un projet par rapport à un bâtiment théorique.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Calcul du coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe
- › Qualité de l'enveloppe des bâtiments existants
- › Recommandations sur des dispositions architecturales préventives

BÉNÉFICES USAGERS

- › Maîtrise des charges
- › Contribution à la valeur patrimoniale

Commentaire : Les 6 familles de composants de l'enveloppe prises en compte dans les calculs sont : les revêtements de façades (enduits, bardage, isolation par l'extérieur), les menuiseries extérieures, les occultations, les portes de garage, l'étanchéité et la couverture.

Évaluation

Outil développé par CERQUAL Qualitel Certification permettant de calculer les 3 paramètres suivants :

- › La durée de vie moyenne de l'enveloppe
- › La fréquence d'entretien moyenne de l'enveloppe
- › Les coûts d'entretien et de remplacement de l'enveloppe

Le résultat s'exprime sous forme d'indicateurs

Minima technique NF Habitat

- › Les éléments de l'enveloppe remplissent leur fonction (diagnostiqués A ou B selon le BPH ou remis en état)

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat

- › La durée de vie moyenne OU la fréquence d'entretien moyenne de l'enveloppe sont supérieures ou égales à la valeur de référence
- › Pour les produits bois, les systèmes de finition sous certification CTB Finition Bois ou sous Dossier Technique FCBA

Minima technique NF Habitat HQE 1 point

- › Sans objet

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › La durée de vie moyenne ET la fréquence d'entretien moyenne de l'enveloppe sont supérieures ou égales aux valeurs de référence

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Le coût d'entretien et de remplacement de l'enveloppe est inférieur à celui du bâtiment de référence et au moins l'un des deux autres paramètres est supérieur à la valeur de référence

Principale exigence NF Habitat HQE 3 points

- › Le coût d'entretien et de remplacement de l'enveloppe est inférieur à celui du bâtiment de référence et les deux autres paramètres (durée de vie moyenne et fréquence d'entretien moyenne) sont supérieurs ou égaux aux valeurs de référence

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

MCC - MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ET DES CHARGES

Objectif : La rubrique MCC permet de sensibiliser les concepteurs, au travers d'estimations prévisionnelles, sur les charges d'exploitation auxquelles les usagers et gestionnaires seront confrontés.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Réaliser un comparatif entre l'état initial (charges réelles) et l'état rénové (charges prévisionnelles)

BÉNÉFICE USAGERS

- › Maîtrise des charges



Évaluation

- › Tableau prévisionnel des charges d'exploitation avant et après travaux
- › Contrôle de cohérence sur poste énergétique et consommation d'eau

Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Minima techniques NF Habitat HQE 1 point

- › Réalisation d'un comparatif entre l'état initial (charges réelles) et l'état rénové (charges prévisionnelles)
- › Justification des hypothèses prises (scénarios d'usage, comparatif avec des projets existants...)

En cas de travaux, principale exigence NF Habitat HQE 1 point

- › La durée de vie moyenne ET la fréquence d'entretien moyenne de l'enveloppe sont supérieures ou égales aux valeurs de référence

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Diminution des charges d'au moins 10%

Principale exigence NF Habitat HQE 3 points

- › Diminution des charges d'au moins 20%

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une optimisation des charges et des coûts

CG - COÛT GLOBAL

Objectif : La rubrique CG a pour objet de permettre aux maîtres d'ouvrage d'obtenir des études formalisées de la part de leurs prestataires, nécessaires aux décisions stratégiques prises lors des phases de programmation et conception des opérations de construction. La notion de coût global prend en compte les coûts de conception, les coûts de construction de l'opération, les coûts liés à son utilisation et les coûts liés à la fin de vie de l'opération.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Méthodologie d'analyse en coût global de composants du bâtiment sur des périmètres comparables

Commentaire : L'évaluation de la rubrique ne porte pas sur les solutions techniques retenus par le maître d'ouvrage.

BÉNÉFICES USAGERS

- › Économies d'énergie
- › Maîtrise des charges



Évaluation

Outil développé par CERQUAL Qualitel Certification permettant de restituer les calculs

Minima technique NF Habitat

- › Sans objet

Principale exigence NF Habitat HQE 2 points

- › Étude en coût global sur les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, en incluant le coût global des approvisionnements en énergie

Principale exigence NF Habitat HQE 3 points

- › En plus, étude en coût global sur un sujet au choix sur l'enveloppe du bâtiment et sur un sujet au choix du maître d'ouvrage

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

VRL - VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Objectif : La rubrique VRL contribue à exploiter et valoriser les ressources locales en lien avec le projet de construction.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

- › Synergie entre acteurs du territoire identifiée matière des déchets ou d'une filière locale de production.
- › Composants du bâtiment issus d'une filière locale de valorisation matière des déchets ou d'une filière locale de production

BÉNÉFICE USAGERS

- › Contribution à un habitat écologique



Principales exigences NF Habitat HQE 3 points

- › Mise en place de synergie* avec des acteurs du territoire
- › Utilisation de composants (produits de construction et équipements), issus d'une filière locale de valorisation

*Une synergie est une mise en commun de plusieurs actions concourant à un effet unique et aboutissant à une économie de moyens. Par exemple :

- › Synergie de mutualisation : approvisionnement commun de ressources, collecte et traitement des déchets mutualisés...
- › Synergie de substitution : les déchets des uns deviennent les ressources des autres

INDICATEURS

L'atteinte du niveau NF Habitat dans l'applicatif Rénovation Logement et Résidence services implique le calcul d'indicateurs.

Il est également possible, pour les niveaux HQE, de calculer des indicateurs de qualité acoustique et de niveau de sécurité incendie. Ces derniers permettent d'obtenir des points supplémentaires. Comme mentionné sur le tableau ci-dessous, les indicateurs sont intégrés au sein de différentes rubriques.

Rubriques concernées	Indicateurs NF Habitat OBLIGATOIRE	Indicateurs NF Habitat HQE OBLIGATOIRE	Habitat HQE – valorisés en 2 et 3 points
Qualité Acoustique			Qualité Acoustique
Performance Énergétique	Thermique (Cep, Ubât)		
Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe (CDE) – Exemple ci-contre	Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe		
Sécurité et Sûreté		Sécurité et Sûreté	Sécurité incendie
Réduction des consommations d'eau			Consommation d'eau
Déchets			Déchets non valorisés
Changement climatique			Carbone
Ressources Matières			Épuisement des ressources

EXEMPLE D'ÉTIQUETTE

SÛRETÉ Rénovation

Type de bâtiment :

Adresse :

Bâtiment rénovation

Bâtiment de plus forte performance



Bâtiment de plus faible performance

QSI - QUALITÉ DE SERVICES ET D'INFORMATION

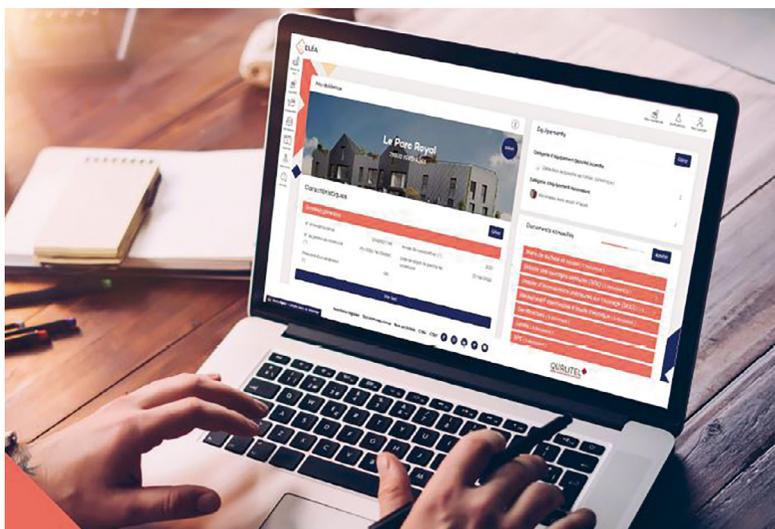
Objectif : La rubrique QSI décrit les exigences permettant d'informer les habitants et les gestionnaires sur le bâti, les équipements et les bonnes pratiques afin de les aider à bien utiliser leur logement et leur résidence.

CONTENU DE LA RUBRIQUE

› Information aux habitants et gestionnaires

BÉNÉFICE USAGERS

› Qualité de services
› Accompagnement et prise en main du logement



Principales exigences NF Habitat et NF Habitat HQE

Information des propriétaires, des habitants et des gestionnaires :

- › Remise d'un Livret d'accueil pédagogique (et/ou CLÉA, l'espace numérique du logement compatible avec les exigences du Carnet d'Information du Logement (CIL)) donnant des informations pratiques et utiles sur le bâtiment et la façon d'y vivre :
 - Informations sur les matériaux/équipements renouvelés ou ajoutés et particularités environnementales du bâti
 - Informations sur les bonnes pratiques comportementales des habitants et du gestionnaire
 - Informations sur les bons comportements et bonnes pratiques liés à l'entretien du logement

Services aux acquéreurs en VEFR / VIR :

- › Avant commercialisation
- › Lors de la contractualisation
- › De la contractualisation à la livraison
- › À partir de la livraison



RÉPOND AUX
RÉGLEMENTATIONS

RE2020

Suivi des consommations

CIL

Carnet d'Information du Logement

136 boulevard Saint Germain – 75006 Paris
Tél. : 01 42 34 53 00 – qualitel.org - nf-habitat.fr

Organisme certificateur de l'Association QUALITEL
Accréditation COFRAC n°5-0050 - Section certification de produits et services,
listes des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION